



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

Numéro de la demande : 2021-2209
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Réduction de la dose d'application
Produit : Insecticide Cyclaniliprole 50SL
Numéro d'homologation : 32862
Principes actifs (p.a.) : Cyclaniliprole [CCA]
Numéro de document de l'ARLA : 3284372

Contexte

L'insecticide Cyclaniliprole 50SL contient 50 g/L de cyclaniliprole formulé sous forme de concentré soluble et est homologué pour la lutte contre certains insectes s'attaquant aux fruits à pépins, les noix, les fruits à noyau, les légumes-tige et les légumes-fleurs du genre *Brassica*, les légumes-feuilles, les légumes-fruits, les cucurbitacées, les raisins, les petits fruits, ainsi que les légumes-tubercules et les légumes-cornes. L'insecticide Cyclaniliprole 50SL est homologué pour une application à des doses allant de 20 g m.a./ha à 80 g m.a./ha à des intervalles de 5 à 14 jours, selon la culture et le ravageur.

Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses d'application, aux méthodes, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

L'objet de cette demande était de réduire la plage de doses d'application figurant sur l'étiquette de l'insecticide Cyclaniliprole 50SL (n° d'homologation 32862) pour la lutte contre le doryphore de la pomme de terre (DPT) sur les légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) et sur les légumes-tubercules et les légumes-cornes (sous-groupe de cultures 1C). L'insecticide Cyclaniliprole 50SL a été homologué à des doses de 0,8 L à 1,2 L de produit/ha (de 40 g m.a./ha à 60 g m.a./ha) pour la lutte contre les DPT sur les légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) et sur les légumes-tubercules et les légumes-cornes (sous-groupe de cultures 1C), mais la dose homologuée est réduite à 0,4 L à 0,8 L de produit/ha (20 g m.a./ha à 40 g m.a./ha) pour la lutte contre les DPT. Cette dose plus faible contre les DPT présente un intérêt pour les producteurs de pommes de terre car, étant donné qu'ils effectuent souvent des applications d'insecticides visant uniquement les doryphores, ils n'ont plus à employer la dose maximale requise pour les autres ravageurs.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise puisque la composition chimique du produit demeure inchangée. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise, étant donné que le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Six essais au champ acceptables ont été soumis à l'appui de la réduction des doses. Les essais ont été menés de 2012 à 2013 sur des pommes de terre (4), des tomates (1) et des aubergines (1) en Ontario (2), en Colombie-Britannique (2), en Caroline du Nord (1) et en Pennsylvanie (1) pour tester l'efficacité de l'insecticide Cyclanilprole 50SL dans la lutte contre le doryphore de la pomme de terre à différentes doses d'application. Ces essais indiquent que l'insecticide Cyclanilprole 50SL, appliqué à des doses de 20 g m.a./ha à 40 g m.a./ha a permis de lutter contre le DPT.

Conclusion

L'ARLA a évalué la demande en question et a déterminé que les renseignements soumis sont adéquats pour appuyer la réduction de la dose homologuée pour atteindre des doses de 0,4 L à 0,8 L de produit/ha (20 g m.a./ha à 40 g m.a./ha) pour la lutte contre les DPT sur les légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) et sur les légumes-tubercules et les légumes-cornes (sous-groupe de cultures 1C) sur l'étiquette de l'insecticide Cyclanilprole 50SL (n° d'homologation 32862).

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3234087	2021, Value Summary for Cyclanilprole 50SL Insecticide (Reg. No. 32862) for Rate Reduction on Fruiting Vegetables (Crop Group 8-09) and on Tuberous and Corm Vegetables (Crop subgroup 1C) for Control of Colorado Potato Beetle, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.3,10.4,10.5
3234088	2021, Cyclanilprole Efficacy spreadsheet, DACO: 10.2.3.1
3234089	2012, To Evaluate IK-3106 vs. Coragen and Matador 120 EC for control of Colorado Potato Beetle (CPB) in potatoes, DACO: 10.2.3.3(C)
3234090	2017, Efficacy of IKI-3016 Against Potato Insect Pests, DACO: 10.2.3.3(C)
3234091	2013, Efficacy of IKI-3016 50g/L for control of Colorado Potato Beetle in Potato; Apex, North Carolina. 2013, DACO: 10.2.3.3(C)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9